
Perrot, Claude-Hélène (dir.). — *Lignages et territoire en Afrique aux XVIII^e et XIX^e siècles. Stratégies, compétition, intégration*

Paris, Éditions Karthala (« Hommes et sociétés »), Paris, 2000, 222 p.

Pierre Kipré



Édition électronique

URL : [http://
etudesafriaines.revues.org/4797](http://etudesafriaines.revues.org/4797)
ISSN : 1777-5353

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2004
Pagination : 705-711
ISBN : 978-2-7132-2004-3
ISSN : 0008-0055

Référence électronique

Pierre Kipré, « Perrot, Claude-Hélène (dir.). — *Lignages et territoire en Afrique aux XVIII^e et XIX^e siècles. Stratégies, compétition, intégration* », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 175 | 2004, mis en ligne le 13 mars 2007, consulté le 03 avril 2017. URL : <http://etudesafriaines.revues.org/4797>

Ce document a été généré automatiquement le 3 avril 2017.

© Cahiers d'Études africaines

Perrot, Claude-Hélène (dir.). —
*Lignages et territoire en Afrique aux
XVIII^e et XIX^e siècles. Stratégies,
compétition, intégration*

Paris, Éditions Karthala (« Hommes et sociétés »), Paris, 2000, 222 p.

Pierre Kipré

- 1 Pour la défense et l'illustration de la tradition orale comme source importante de l'histoire africaine, voici un livre qui nous dit ce que l'on peut tirer de ce type de sources lorsqu'on les pratique bien. Claude-Hélène Perrot, l'une des meilleures spécialistes des sources orales africaines, nous en administre la preuve avec une équipe de chercheurs confirmés et dont les travaux ont montré leur grande connaissance de ces sources orales. Le thème choisi est celui de l'histoire de l'occupation humaine de l'espace ; ce n'est pas le plus facile, surtout lorsqu'à la différence de l'histoire européenne, on ne dispose ni de cartulaire ni d'actes notariés ni de rapports administratifs ou de statistiques. Nous reviendrons sur les problèmes de méthode que nous suggère cet ouvrage.
- 2 Voici un ensemble d'études qui vient à son heure dans une Afrique déchirée par des conflits liés notamment à l'affirmation d'identités parcellaires et aux problèmes fonciers. Interrogeant le passé, nos auteurs en effet partent de l'hypothèse que, dans le temps long des deux siècles qui précèdent l'emprise coloniale, l'histoire des sociétés africaines déroule en permanence un jeu de contradictions, de stratégies et de rivalités multiformes entre les lignages pour la maîtrise de l'espace ; le moyen principal ici n'est pas la guerre (ou très peu), mais « la capitalisation des hommes que les dirigeants s'efforcent d'attirer à eux de diverses manières » (p. 5) pour les intégrer dans leur communauté ; car, « devenir plus nombreux c'est garantir sa survie, c'est se rendre plus efficace dans la maîtrise de l'environnement, plus apte à s'étendre dans l'espace » (p. 14).
- 3 Le livre choisit de vérifier l'hypothèse en analysant l'histoire insuffisamment vulgarisée de neuf communautés d'Afrique noire aux XVIII^e et XIX^e siècles. Ce n'est pas l'histoire de

toute l'Afrique comme pourrait le laisser croire le titre de l'ouvrage. Mais, géographiquement, l'espace d'études est assez large : quatre communautés d'Afrique de l'Ouest (les Nyabwa, Toura, Baoulé et Anyi de Côte-d'Ivoire) et cinq d'Afrique centrale (les Punu et Ambaama du Gabon, les Beembe du Congo, les Bamoun du Cameroun). Au-delà de cette approche spatiale, le choix des communautés est surtout fondé sur les caractères essentiels des sociétés. On a ainsi trois communautés à organisation étatique (les Baoulé, les Anyi, les Bamoun) et six qui sont dites « sans État ». On aurait souhaité ici un rappel de quelques concepts généraux (par exemple l'État, la société lignagère, etc.) et les raisons de cette distinction entre les deux formes d'organisation de la société globale. Car, il y a dans toutes études une constante qui est le rôle incontournable du lignage ; et les auteurs montrent bien que c'est le premier niveau de proximité et d'organisation sociale à ce moment de l'histoire africaine ; même dans les États constitués.

- 4 Les sources dont dispose l'équipe de Claude-Hélène Perrot sont des sources orales. Ce n'est pas le lieu ici de dire pourquoi nous partageons les remarques, dans l'introduction, sur la valeur de cette source. D'autres ont montré ailleurs¹ l'actualité et la pertinence d'une enquête « au ras du sol », dans le secret des lignages et sans se laisser abuser par les trompettes qui entourent les grands personnages de l'histoire politique. Nous aimons ce changement d'échelle. Comme l'annonçait Ph. Ariès², « les variations de natalité, de longévité, de la répartition des densités, des mouvements de populations sont comme des manifestations dénombrables des changements plus profonds et plus secrets de la mentalité humaine, de l'idée que l'homme se fait de lui-même ». On comprend donc que Claude-Hélène Perrot et son équipe posent un problème immédiat : « Le surplus d'hommes nécessité par l'expansion constatée provient-il d'un accroissement naturel de la population ou d'un afflux d'étrangers ? » (p. 154). Exploitant plus avant encore le corpus de sources orales, un chercheur lèvera peut-être un jour un coin du voile de ces « changements plus profonds et plus secrets de la mentalité humaine ».
- 5 Nous aimons aussi cette reconstitution généalogique à partir de laquelle C.-H. Perrot avait déjà tiré la notion de « génération de lignages » dans sa thèse³ sur les Anyi. Elle montre comment « les récits sont davantage manipulés que les généalogies, dans lesquelles les contradictions et les invraisemblances demeurent plus visibles » (p. 158). On peut regretter que toutes les contributions n'aient pas repris le concept qui est, à mon avis, très prometteur au plan méthodologique. Car il y a un profit « pré-statistique » à tirer de ces généalogies pour donner une estimation de la charge démographique à telle ou telle époque ; c'est aussi cette dimension qui explique, objectivement, pourquoi et comment tel lignage (ou même l'ensemble des lignages d'une région) s'appauvrit ou s'enrichit en ressources humaines, développe ou non des stratégies plus dynamiques. On voit par-là, au plan méthodologique, les perspectives qu'ouvre cet ouvrage, à la faveur d'une relecture des traditions orales, notamment les généalogies.
- 6 Dans le détail des contributions, les idées foisonnent ; des thèses fortes aussi. Ainsi par exemple, contre ceux des ethno-anthropologues qui ont voulu prouver que les sociétés africaines ont des règles immuables, la plupart des contributeurs montrent qu'il faut se garder des visions uniformisantes et surtout d'un certain égalitarisme primitif dont le lignage rendrait compte. Il faut se méfier du rappel des coutumes dans les traditions orales. Dans les faits, il semble que celles-ci soient souvent transgressées, surtout en période de crise (crise alimentaire, pénurie de bras, guerres, etc.) Comme dans la belle thèse de H. Fôtè-Memel sur l'esclavage dans les sociétés lignagères de Côte-d'Ivoire

(1988), on voit en œuvre l'inégalité sociale, les stratégies élaborées qui traduisent l'inégal dynamisme des lignages dans l'occupation de l'espace.

- 7 Sous ce rapport, Zézé Béké (« Les Nyabwa et les paradoxes de l'intégration », pp. 23-39) montre les nombreuses segmentations de lignages-villages chez les Nyabwa ; il montre aussi la répartition différenciée des effectifs, les stratégies d'accroissement du lignage par absorption d'étrangers ; et c'est apparemment un gage de sécurité et de puissance puisque, installés à la lisière des zones de conflits, les villages spécifiquement étrangers ont des obligations d'assistance militaire de leurs hôtes. Pour Zézé Béké, il faut se garder de croire en une hospitalité intuitive et mécaniquement intégrative de l'étranger dans cette société patrilinéaire. Car, le « paradoxe de l'intégration » des hôtes vient précisément de ce que la communauté nyabwa veut à la fois accroître son poids démographique tout en préservant les lignées fondatrices d'un dépérissement qui profiterait aux étrangers intégrés. Même si Zézé Béké n'insiste pas assez sur toutes les séquences temporelles du phénomène, on voit bien le mode d'intégration par lequel le Nyabwa tente de maintenir l'étranger dans une situation de dépendance, dont ce dernier s'accommode mal au fil du temps : « Les villages issus d'étrangers ont toujours cherché à se rendre indépendants », écrit-il (p. 35). À la lumière des incidents qui ont éclaté en 1995-1999 entre Nyabwa et les populations allogènes (baoulé, sénoufo, mossi) dans la région nyabwa, on peut se demander si la même logique ne prévaut pas encore ; l'histoire aiderait ainsi à comprendre l'actualité.

- 8 Dans sa contribution sur les Toura (« Propriété foncière et parenté sociale en pays toura », pp. 39-54), Gilbert Gonnin montre le caractère pacifique des acquisitions de terres par les lignages étrangers venus du pays mahou, en deux grandes vagues de migrants. Mais on voit aussi que cette installation s'est réalisée « par segmentation des lignages, suivie de micro-migrations » qui permettent l'essaimage sur un espace plus important. On comprend que « la parenté autour d'une propriété foncière commune transcende celle qui est issue de la communauté d'interdits » (p. 43) et que « la solidarité villageoise l'emporte sur celle des lignages lorsque les membres de ces derniers se trouvent répartis entre plusieurs localités » (p. 45). La contribution nous présente les modes d'accès à la terre : accès libre parce que la terre abonde ; acquisitions de terres mises en gage ou achetées (sommets dénudés de montagnes, grottes ou points d'eau particuliers) en apparence improductives mais en fait destinées à des cultes particuliers. Partout, dans cette région-refuge, le village s'ouvre aux nouveaux venus pour accroître la capacité de défense ; il cherche même à en attirer à lui (par exemple les guerriers sahoumin très recherchés par tous les villages). Parfois aussi, surtout au XIX^e siècle, est autorisée la création d'un village exclusivement constitué d'étrangers et politiquement autonome, le village d'autochtones ne gardant que le pouvoir religieux (pouvoir du *luhumin* ou chef de terre qui appartient au lignage-fondateur). On note alors un lent processus par lequel les nouveaux venus, plus dynamiques, finissent par « phagocyter » les lignages anciens.

- 9 Le cas des Punu du Gabon qu'étudie Monique Koumba-Manfoumbi (« Stratégies d'expansion des domaines claniques punu », pp. 57-72) est révélateur des mêmes modes d'expansion territoriale fondés sur l'intégration de clans étrangers. Mais ici, on a aussi le recours aux relations matrimoniales (utilisation de ceux qu'on appelle « enfants des mains » qui sont les enfants d'hommes libres et de captives ; jeu des concessions foncières à titre de compensation) et à l'achat d'esclaves (souvent des Pygmées). À propos de ce peuple du Sud-Ouest du Gabon venu du Kasai (au Sud-Ouest de l'actuelle RDC) en passant par l'actuel Congo vers le XII^e siècle, l'auteure nous indique les principales phases de sa

migration jusqu'à son implantation au Gabon au début du xviii^e siècle ; la segmentation des différents clans explique l'apparition de nouveaux villages dans la seconde moitié de ce siècle. On voit ainsi se constituer des espaces claniques souvent d'un seul tenant et dont l'auteure nous donne une bonne cartographie ; cela permet de comprendre pourquoi et comment les stratégies d'occupation des terres par les clans les moins peuplés sont une réponse aux stratégies d'extension des clans les plus riches en hommes. Les premiers comblent leur déficit par des achats d'esclaves — principalement des femmes —, surtout lorsque ces clans sont sur les voies de la traite négrière. Dans cette société qui est matrilineaire, les enfants nés de l'union d'un homme libre (souvent chef de village ou notable) et d'une captive — « enfants de mains » — sont les fondateurs de ces nouveaux villages après le milieu du xviii^e siècle ; il s'agit de villages créés pour le compte de leur père. L'auteure note enfin que certains clans tirent partie des conflits intralignagers pour étendre leur domaine initial.

- 10 C'est en privilégiant « les rivalités lignagères chez les Ambaama du Gabon » que Guy-Claver Loubamono-Bessacque aborde la question de l'expansion territoriale (pp. 73-83). Contre l'idée que les populations africaines seraient avant tout guerrières et sans cesse en mouvement, l'auteure montre que, pour accroître le lignage chez les Ambaama, il faut parler de rivalités (actions politiques, pratiques magiques par recours au *ongenge*, etc.) plus tôt que de conflits armés. Et tous les lignages n'ont pas une égale habileté ici pour affirmer leur puissance et leur autorité.
- 11 Dans le dernier exemple de sociétés lignagères sans État, Benjamin Kala-Ngoma (« La filiation paternelle et son utilisation par les Beembe matrilineaires dans la conquête de la terre », pp. 85-107) nous montre comment les lignages de cette communauté du Congo ont joué de toutes les opportunités qu'offrait la filiation paternelle (le *Kimwana*) dans une société matrilineaire. Surtout au xix^e siècle, il s'agit de contourner les devoirs vis-à-vis des oncles maternels et d'étendre de manière autonome l'espace occupé par le lignage paternel. Kala-Ngoma apporte un éclairage sur les transformations de la vie familiale et pense même que, loin de toute influence occidentale, on a eu l'amorce d'une « nucléarisation » de la famille avec l'accroissement du pouvoir du père par rapport à celui dévolu aux oncles maternels au xviii^e siècle.
- 12 Le livre nous montre les formes variées de compétitions et rivalités entre lignages qui, dans les sociétés à organisation étatique, visent aussi à étendre les terres occupées. Le premier exemple est celui des Baoulé-Aïtou que présente Fabio Viti (« La construction de l'espace politique baoulé — le cas de l'Aïtu nvlé », pp. 113-151). Le *nvlé*, selon F. Viti, est un système lié aux phases du peuplement baoulé depuis le xviii^e siècle ; il est le résultat de stratégies que les lignages ont mis en œuvre pour s'accaparer ou contrôler des espaces plus ou moins importants. Dans l'Aïtu, un des « micro-États » du monde baoulé, ce sont deux *anua* initiaux (des clans familiaux d'homogénéité assez lâche), les Ahalé et les Amanzi, qui essaient au cœur de la savane arborée par déploiement de huit *akpaswa* (groupements homogènes de parenté ou de résidence). Depuis l'installation entre les rivières Kan et Akpra (entre Tiébissou et Sakassou) au début du xviii^e siècle, l'extension de l'occupation a suivi des directions précises. On voit ainsi une disposition défensive des villages « qui évoque l'ordre de bataille de l'armée asante » (p. 123). Les toponymes montrent que les populations autochtones et des étrangers ont été intégrés aux nouveaux établissements par tous les moyens possibles (usage de la force, alliances matrimoniales, accords contractuels de type clientéliste, etc.). À partir de quoi s'est bâti un nouvel édifice politique, le *Aïtu nvlé*. Comme d'autres auteurs avant lui Fabio Viti montre l'expansion

vers la partie centrale du V baoulé (le Ngonda) ; il la situe dans les années 1780-1800 comme prolongement du premier peuplement baoulé des années 1730-1760. La deuxième phase de peuplement s'explique par la pression démographique, l'attrait de l'or de Kokumbo, la vitalité des échanges avec le Bas-Bandama.

- 13 L'intérêt de cette contribution ne réside pas seulement dans l'exposé des mécanismes d'occupation d'un territoire, avec alternance de périodes d'expansion et de repli ; il est aussi dans l'articulation entre pouvoir et territoire chez les Baoulé autant que dans la discussion sur le concept d'autochtonie chez les Baoulé. Ainsi par exemple, Fabio Viti montre que chez les Baoulé l'autochtonie est moins fondée sur le droit du premier occupant que sur le rôle fondateur que permet « un travail symbolique et politique » pour l'occupation réelle du sol (« La légitimité de la spoliation des droits sur le sol et la négation de l'autochtonie sont certainement les traits les plus marquants d'une politique baoulé de la terre », écrit F. Viti, p. 144). Les clans les plus dynamiques finissent ainsi par s'imposer, sinon par faire respecter leur autonomie et à se constituer en territoire politique aux xviii^e et xix^e siècles. La même logique semble encore à l'œuvre dans la colonisation agraire du Sud-Ouest ivoirien actuel. Les liens de dépendance personnelle, les alliances diverses sont un puissant levier d'intégration des nouveaux venus et de « phagocytose » des premiers occupants.
- 14 Dans le cas des Anyi qu'elle présente ici (« L'appropriation de l'espace, enjeu de pouvoir chez les Anyi du Ndéniè »), C.-H. Perrot note qu'il s'agit de mécanismes qui ne se comprennent que dans la longue durée. L'édification de six royaumes anyi au xviii^e siècle et leur consolidation se sont effectuées en même temps que l'occupation de l'espace ; « les nouveaux villages sont dotés d'un statut et intégrés, à un degré ou un autre, dans la hiérarchie politique en forme de pyramide du monde akan » (p. 154). Fabio Viti a constaté le même mécanisme dans le *nvlé* baoulé. Toutefois, C.-H. Perrot montre qu'il ne s'agit pas d'un mouvement continu au cours des xviii^e et xix^e siècles. Ainsi, chez les Anyi, note-t-on qu'aux périodes d'expansion (fondation simultanée de nombreux villages par exemple sous Koa Tumassi vers 1750/1770 et sous Tiémélé Kotobulalé après 1850) succèdent des moments de stagnation. Zézé Béké et G. Gonnin ont fait ressortir cet aspect chez les Niabwa et les Toura ; mais chez les Anyi, l'expansion territoriale est doublée d'expansion politique par le recours à la stratégie d'installation des fils de chefs (« installer autour de soi des sièges de fils ou de petits-fils », p. 168), surtout à partir des agglomérations qui ont un excédent démographique. Pour contourner les contraintes liées à la seule fécondité des femmes du lignage dans ce système matrilineaire, on a eu recours à l'intégration des étrangers (intégration volontaire ou forcée). Pour C.-H. Perrot, il n'y a donc pas d'équilibre permanent qui assurerait une reproduction des mécanismes sociaux par le biais de savants agencements ; au contraire, il y a « la constance avec laquelle les lignages en présence essaient de bouleverser cet équilibre à leur profit » (p. 170). Le dynamisme démographique (natalité, élargissement des dépendants, capacité d'exploitation de l'environnement naturel, etc.) permet le contrôle effectif d'un territoire et l'exercice d'un pouvoir politique au détriment des clans ou lignages les moins actifs. Le Ndenyè l'emportera ainsi sur les cinq autres royaumes au début du xx^e siècle.
- 15 Claude Tardits (« L'espace, indicateur historique. L'exemple bamoun », pp. 176-203) et Aboubacar Njiassé Njoya (« Les objectifs de la politique foncière des rois bamoun au xix^e siècle. La paix sur les frontières et la sécurité alimentaire », pp. 205-222) étudient le cas du royaume bamoun. C. Tardits nous présente ainsi le mode d'installation des princes de ce royaume des hauts plateaux du Cameroun occidental. Le système s'apparenterait aux

apanages de l'Europe médiévale si le lien lignager très fort n'apportait au pouvoir royal ce supplément d'autorité et de prestige ; celui-ci en fait le centre de gravité de tous les lignages qui lui sont rattachés directement (lignages princiers) ou symboliquement (lignages « palatins » qui rompent même avec leur parenté d'origine lorsqu'ils sont agrégés à la lignée royale par des alliances matrimoniales). L'intérêt du système réside dans le fait qu'il soit utilisé comme mode d'expansion territoriale en même temps que mode d'organisation de la communauté politique, le *ngu*. Ici, on ne peut s'empêcher de faire le parallèle avec le système anyi. La construction de la société politique, la conquête et l'organisation de l'espace se sont appuyés l'un sur l'autre en utilisant les possibilités qu'offrait la parenté. Mais est-ce toujours le même schéma au cours des deux siècles ? N'y a-t-il pas des temps forts et des moments de rupture dans ces mécanismes ? C. Tardits ne le dit pas.

- 16 C'est la contribution de A. N. Njoya qui fait mieux ressortir les enjeux et les phases de ce qu'il faut bien appeler la politique foncière des rois bamoun. On voit que l'expansion territoriale est d'abord une réponse au manque de terres cultivables consécutif au mode d'attribution décrit par C. Tardits ; surtout que les bénéficiaires ne sont pas que des princes mais aussi des serviteurs royaux. Dans la première moitié du xix^e siècle, la politique de conquête militaire du roi Mbuombo vient régler une crise foncière probablement de plus en plus insupportable et due à un fort excédent démographique sous ses prédécesseurs. A. N. Njoya montre ainsi comment ces conquêtes font « multiplier par six ou sept » la superficie du royaume auparavant de forme circulaire et d'un rayon de 15 km autour de Foumban (p. 214). Mais en même temps, le bel équilibre que pouvait laisser voir le système traditionnel d'installation de princes est rompu ; les appétits de pouvoir s'aiguisent ; les complots et révolutions de palais se multiplient au point qu'un usurpateur d'origine servile prend le pouvoir quelque temps. Les successeurs de Mbuombo prennent l'habitude de faire surtout confiance à leurs serviteurs les plus loyaux au détriment des princes. Les raisons de cette attitude sont l'insécurité grandissante des frontières du royaume, la multiplication des rivalités entre les princes que l'on prend soin de retenir près du palais royal, le rôle déterminant des cultivateurs libres dans la sécurité alimentaire. La seconde moitié du xix^e siècle est ainsi une phase de rupture et de contradictions sociales ; elle impose des ajustements de la politique foncière et des anciennes règles sociales. Les réformes foncières du célèbre roi Njoya (plantations d'arbres fruitiers, garantie de propriété foncière après dix ans de mise en valeur, dispersion des princes et des serviteurs les plus loyaux) marquent bien cette obligation de rupture pour accroître les espaces cultivés.
- 17 Au total, cet ouvrage est d'un intérêt certain pour relativiser plusieurs idées reçues. Sur les modalités d'occupation des terres, il faut retenir que les migrations ne s'opèrent pas de manière continue ; on a des phases d'expansion et des phases de stagnation ; et chacune correspond à des moments de l'histoire démographique des peuples. Les migrations des xviii^e et xix^e siècles ne sont pas le fait des seuls lignages identifiables à travers les traditions orales ; il faut bien décrypter celles-ci pour s'apercevoir qu'il y a eu des adjonctions de personnes étrangères, soit volontairement soit par absorption de populations soumises soit par exploitation des opportunités de l'échange marchand (achat d'esclaves par exemple). Bien avant l'ère coloniale, on ne peut pas parler de lignage « pure », même lorsque les traditions orales tentent de gommer les traces de ces agrégations.

- 18 Nous avons quelques regrets. En effet, on ne voit pas toujours d'où viennent les « étrangers » ni pourquoi (en dehors du cas des esclaves). On ne voit pas non plus ce qui explique le dynamisme moindre de certains lignages, tout le monde étant soumis aux mêmes règles sociales. Faut-il voir ici le résultat de la transgression systématique de ces règles ? Est-ce l'action particulière de personnalités fortes dans certains lignages ? Par ailleurs, on aurait aimé avoir quelques cartes, notamment sur l'aire matrimoniale de certains de ces peuples et sur les pistes du commerce des esclaves. Enfin, on regrettera de ne pas toujours avoir une liste significative des sources orales, même si nous savons que les auteurs en ont largement présenté certaines ailleurs.
- 19 Mais on ne peut pas toujours relever tous les défis ; et les auteurs de cet ouvrage en avaient plusieurs à relever sur un sujet aussi ardu que celui des stratégies des lignages lors de l'occupation de l'espace aux xviii^e et xix^e siècles. Certaines de ces stratégies ont encore cours à l'époque contemporaine et expliquent peut-être les conflits fonciers qui émaillent les temps présents. Il suffit déjà que C.-H. Perrot et ses collègues aient prouvé que cet aspect de l'histoire démographique peut être étudié à partir des traditions orales africaines et pour les siècles antérieurs. C'est un véritable tour de force à saluer et c'est une approche à prendre en compte plus souvent en histoire de l'Afrique noire.
-

NOTES

1. Jérôme BOURDIEU, Gilles POSTEL-VINAY, Paul-André ROSENTAL et Akiko SUWA-EISENMANN, « Migrations et transmissions inter-générationnelles dans la France du xix^e et du début du xx^e siècle », *Annales, histoire, sciences sociales*, tome 55, n° 4, juillet-août 2000, pp. 749-789.

2. *Histoire des populations françaises et leurs attitudes devant la vie depuis le xviii^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil (« coll. Point »), 1971.

3. *Les Anyi-Ndényè et le pouvoir aux xviii^e et xix^e siècles*, Paris, Publ. de la Sorbonne ; Abidjan, CEDA, 1982.